

# Forum de la Constituante



## Morceaux choisis, par R.-M. Ducrot

■ Défricheurs d'avenir, les constituants? Représentants de nos congénères, élus pour endosser leurs aspirations, nous progressons dans cette périlleuse ascension vers les sommets, en nous servant mutuellement de guide. Vous connaissez mal la Constituante et ses petits secrets? Parcourez à tire-d'aile quelques épisodes du feuilleton en sélectionnant les bons moments, les temps chauds, les instants fleuris, les coups de grisou, le rire sans les larmes, en un mot les morceaux choisis:

**12 mars 2000.** Au soir de cette élection historique disputée par 748 candidats, c'est le suspense. Finalement, on sera déjà le 13 mars depuis une heure quand tomberont les résultats définitifs: à l'Hôtel cantonal, Pascal Corminboeuf, le «père» de l'événement, est toujours là. A 1 h 30 du matin, il commente l'événement à qui peut encore l'entendre, sur les ondes de Radio Fribourg. Foi de conseiller d'Etat, la Constituante ne sera pas la copie conforme du Grand Conseil: elle sera plus jeune, plus féminine, moins politisée, moins policée, plus spontanée...

**30 mai 2000.** Séance constitutive de la Constituante. Le président-doyen d'âge, Joseph Rey, tient un discours clair et convaincu sur la responsabilité des élus et la sauvegarde de la dignité humaine. «L'équipe» des constituants empoigne sa tâche, dit-il, «non pas à la place du citoyen mais avec lui». Au terme de cette séance, Joseph Rey a cédé le perchoir présidentiel, mais conserve le rang de doyen d'âge: il vient de fêter, en juillet 2001, son 85<sup>e</sup> anniversaire.

**29 septembre 2000.** Deuxième journée du très long débat aboutissant à l'adoption du Règlement de la Constituante. Hubert Lauper gratifie l'assemblée de son expérience de conseiller national: «Je pense que pour la praticabilité, c'est relativement simple, on le pratique régulièrement à Berne. On écrit sa proposition à la main et on fait la traduction à la main, au pied levé si c'est pendant la séance.»

**4 octobre 2000.** Cérémonie d'assermentation. L'assemblée a déjà passablement innové, la procédure d'élection sort des sentiers battus: c'est par acclamation que présidente et vice-présidents obtiennent les sièges les mieux placés de l'hémicycle. Qui a dit que la Constituante est le «copier-coller» du Grand Conseil? La cérémonie d'assermentation allie le cérémonial à l'esprit d'ou-

verture, qui marque déjà les débats. Le président du bureau provisoire, Bernard Garnier, donne la parole à un représentant du Conseil des jeunes: «Trop souvent, notre canton est passé pour trop conservateur voire réactionnaire», observe Yann Grandjean. L'étudiant de Romont appelle les constituants à briser les tabous pour réformer institutions et structures territoriales: «En bref, soyez l'imagination de notre république! Laissez à d'autres le soin d'en être la raison!»

**13 octobre 2000.** Dans une séance de coordination, la Chancellerie passe le témoin à la Direction de l'intérieur. Jusqu'à la constitution définitive du secrétariat, René Aebischer, puis Claude Yerly et leur équipe respective ont assumé toute la partie administrative et scientifique de notre assemblée, avec une promptitude, des compétences et un dynamisme hors du commun.

**L'automne 2000** voit les séances se succéder sur un rythme accéléré. Présidence et bureau, chefs de groupe, commission de communication préparent d'arrache-pied les «plénières de janvier».

**10 janvier 2001.** Pour la journée de réflexion, les constituants sont les hôtes de Grangeneuve. Offrir une information sur le contenu cadre d'une constitution cantonale, bénéficier de l'expérience d'autres cantons, survoler les thèmes des commis-

nalistes, auxquels le vote populaire n'a pas permis de franchir la grande porte de la Constituante, retrouvent cependant l'un des leurs comme interlocuteur privilégié. L'accès direct aux informations leur est ainsi grandement facilité.

**12 janvier 2001.** La présidente de la Constituante est invitée à la traditionnelle cérémonie des vœux de l'An des autorités cantonales. Mais il a fallu pour cela bousculer quelque peu le protocole: le décret de 1836 énumérant les autorités, qui est toujours en vigueur, ne mentionne pas une éventuelle Constituante... pas plus qu'aucun autre texte

sent encore comme celle du bureau des contre-danses ou des objets trouvés, alors qu'il y a belle lurette que la Police locale a déménagé au bas de la rue. Il y a des visiteurs qui prennent notre secrétariat pour celui du Musée Wassmer consacré à la machine à coudre, sis quant à lui au rez-de-chaussée et au sous-sol: les constituants ne sont-ils pas les couturiers (sans patron) de l'avenir?

**31 janvier 2001.** La Constituante institue huit commissions thématiques, adopte son concept de consultation et de communication ainsi que son budget 2001 et ses prévisions budgétaires 2002-

d'une sanction populaire pour tout article jugé trop audacieux. Tout se passe dans un climat serein, voire bon enfant. On peut discuter de choses sérieuses dans la bonne humeur. A la commission qui traite du problème scabreux des langues, une présidente en cache une autre. La commission sur les structures territoriales tente de donner une ossature plus solide aux communes. Le découpage territorial comme le droit de vote et d'éligibilité des étrangers seront les sujets chauds de l'automne et de l'hiver qui s'annoncent froids. Il y a les constituants pragmatiques et ceux qui veulent donner un coup de bistouri à l'immobilisme, quitte à envoyer le projet constitutionnel aux soins intensifs.

**23 mars 2001.** La Constituante inaugure son nouveau logo. Le graphisme est original sans être tape-à-l'œil. Les parallélogrammes se croisent et s'entrecroisent, dans une belle harmonie à la fribourgeoise. Selon l'expression d'un constituant vaudois: «Le logo est tiré, il faut le boire.»

**24 avril 2001.** Le bureau de la Constituante rencontre le Conseil d'Etat *in corpore*. Il lui demande de se retenir de présenter des projets de nature constitutionnelle durant la révision totale en cours. Les magistrats écoutent très poliment, mais trouvent toujours une bonne raison de ne pas être freinés. Le lot de consolation viendra de Claude Grandjean: le président annonce que les formes des actes législatifs sont retirées d'un avant-projet de loi pour être transmises aux bons soins de la Constituante.

**1<sup>er</sup> juin 2001.** C'est au tour du bureau du Grand Conseil de rencontrer celui de la Constituante. Et d'entendre les mêmes souhaits que ceux exprimés le 24 avril. Va pour

l'information mutuelle, mais les députés ne renonceraient à aucune prérogative! Ils ont pour eux la loi qui, comme on l'a vu, ignore totalement la Constituante. Et le conseiller juridique Pierre Scyboz de lâcher: «Dans ces conditions, ça ne me dérange pas qu'on viole la loi.» Le président du Parlement Dominique de Buman, juriste lui aussi, manque s'étrangler...

**13 juin 2001.** Le jour de la Saint-Antoine, c'est sa fête, au secrétaire général Geinoz! Au terme de la conférence-débat organisée par Di@logue-Femmes sur l'assurance maternité et la famille, il se retrouve seul au milieu d'un public exclusivement féminin. Craignant un instant d'être désigné préposé unique au rangement des chaises, il a sous-estimé le chemin parcouru par l'égalité des sexes: les constituantes présentes se mettent à empiler et à transporter les dites chaises en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. Et l'homme de s'intégrer dans la chaîne, trouvant la juste mesure entre une passivité peu galante et un irrespectueux activisme...

**22 juin 2001.** Château-St-Denis, carrefour idéal pour une rencontre Vaud-Fribourg: le comité de l'Assemblée constituante et le bureau de la Constituante échangent leurs expériences et leurs impressions avant de croiser le verre dans les jardins du château. La

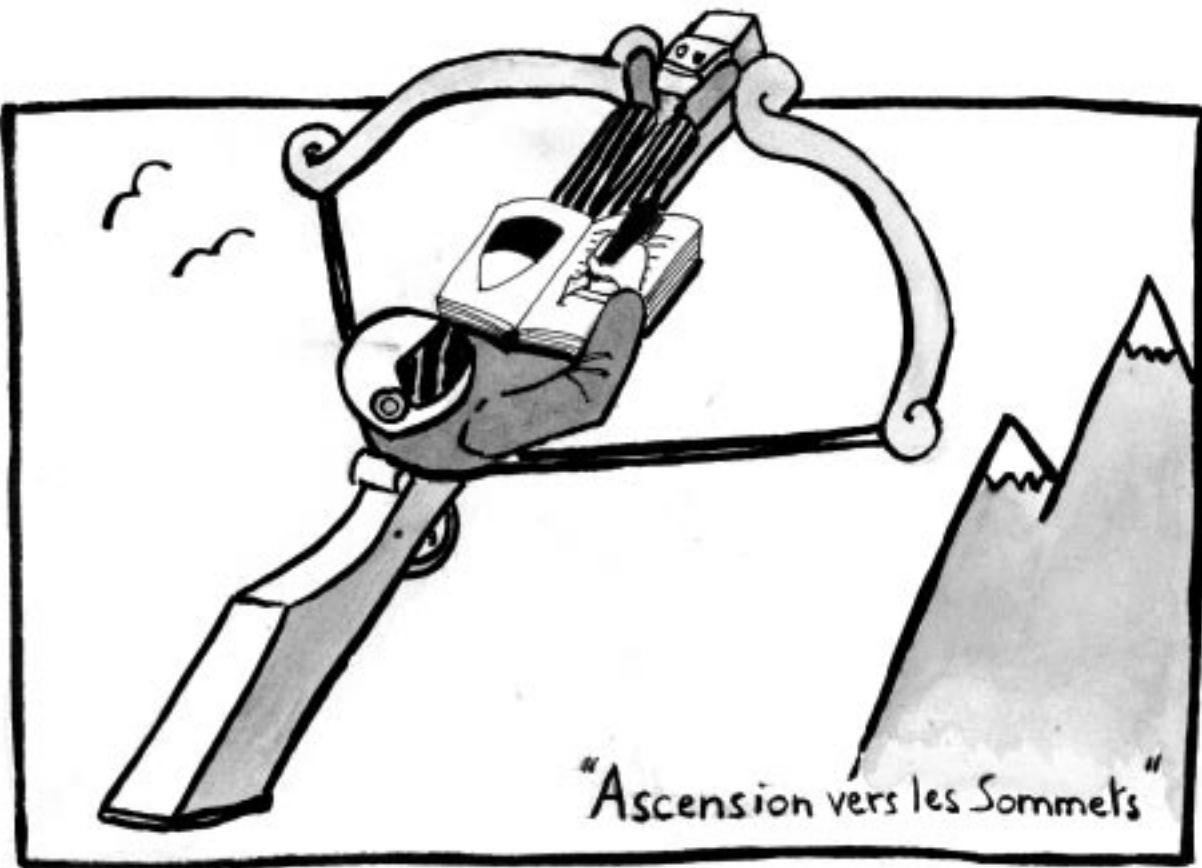
décision des constituants vaudois qui a le plus frappé les esprits est le remplacement de la devise des armoiries, «Liberté et Patrie», par «Liberté et Solidarité». Les Fribourgeois oseront-ils colorier leur drapeau?

**28 septembre 2001.** La troisième et dernière séance plénière permet à la Constituante de prendre connaissance des rapports intermédiaires de ses commissions et de les faire connaître.

**7 octobre 2001.** Qui veut mouiller son maillot pour la Constituante? Les grands sportifs de notre assemblée en défendent les couleurs dans le «Morat-Fribourg». Cette compétition prestigieuse illustre parfaitement la course contre la montre dans laquelle sont engagés les élus de notre assemblée.

**En 2004,** la boucle doit être bouclée... J'en appelle à vous tous, autorités de ce canton, vous les membres des associations, vous les représentants des partis politiques, vous les membres des organisations socio-professionnelles. Venez donner votre avis, défendre vos propres valeurs et trouver avec nous des convergences, pour dessiner le futur de notre canton.

**Rose-Marie Ducrot,** présidente 2001 (texte tiré du bulletin de la Constituante: *Avant-propos*)



sions permanentes: tels sont les objectifs visés et atteints. L'élection du secrétaire général, choisi parmi 14 candidats, ne déchaîne pas les passions. Il est vrai: Antoine Geinoz est un candidat du cru. Sa formation puis sa profession de journaliste l'ont amené à appréhender les dossiers les plus sensibles de la vie fribourgeoise. Fait médiatiquement intéressant: les jour-

d'ailleurs, à l'exception de la Constitution de 1857. En février 2001, le Conseil d'Etat lui fait une petite place, juste derrière le Grand Conseil et devant lui-même. Ouf! la Constituante existe...

**15 janvier 2001.** Ouverture du secrétariat de la Constituante, au 1<sup>er</sup> étage de la Grand-Rue 58, à Fribourg. Une adresse que trop de citoyens connais-

2004. Et sans perdre de temps: alors que le bureau a convoqué les membres pour la journée entière, le programme est absorbé à midi moins cinq. Un signe pour la suite des travaux?

**Février 2001.** Les commissions thématiques abordent le débat de fond. La marge de manœuvre est étroite entre les dispositions impératives du droit fédéral et la crainte

## Ecrivez-nous!

■ Vous souhaitez prendre la parole? Vous exprimer sur l'actuelle révision de la Constitution cantonale? Cette rubrique, qui paraît en principe chaque dernier mardi du mois, est là pour ça. Ecrivez à *La Gruyère*, «Forum de la Constituante», C. P. 352, 1630 Bulle 1, ou à l'adresse *redaction@lagruyere.ch* (1 page A4, soit au maximum 3000 signes). Ce forum est ouvert non seulement aux élus à la Constituante mais aussi à tous nos lecteurs.